VISIO - Médecine de prévention

THE091MEDP

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

• Maîtriser le cadre juridique du dispositif médecine professionnelle et préventive
• Identifier les missions et les collaborations interdisciplinaires à mettre en œuvre pour garantir et améliorer la santé au travail des agents territoriaux
• Visualiser les principaux domaines d'intervention et la place du service de médecine professionnelle et préventive dans la démarche globale de prévention des risques professionnels

Public Visé

• Directeurs des ressources humaines • Responsables administratifs • Responsables techniques • Agents de prévention et/ou d'inspection • Membres du CHSCT ou du CT • Responsables de service hygiène sécurité • Responsables de service de médecine professionnelle et préventive (MPP) • Médecins territoriaux • Infirmiers • Responsables formation

Pré Requis

• Etre concerné directement ou non par la médecine de prévention, niveau débutant et confirmé

Objectifs pédagogiques

• Maîtriser le cadre juridique du dispositif médecine professionnelle et préventive
• Identifier les missions et les collaborations interdisciplinaires à mettre en œuvre pour garantir et améliorer la santé au travail des agents territoriaux
• Visualiser les principaux domaines d'intervention et la place du service de médecine professionnelle et préventive dans la démarche globale de prévention des risques professionnels

Méthodes et moyens pédagogiques

• Exposé théorique illustré de nombreux exemples concrets
• Échanges d'expériences avec et entre les participants
• Des cas pratiques peuvent être étudiés
• Support documentaire et paperboard
• Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

• Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
• Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
• Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
• Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
• Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible (de préférence Mozilla ou Google Chrome), une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Définitions - Cadre - Contexte
- Cadre juridique, missions, moyens
- Outils et démarche spécifique de la médecine professionnelle de prévention (MPP)
- Acteurs et collaboration transdisciplinaire

• Surveillance médicale des agents
- Objectifs
- Différents types de visites médicales
- Surveillance médicale particulière (articulation entre les textes de la fonction publique territoriale et le Code du travail)
- Conclusions des visites médicales et conséquences

• Collaboration avec les ressources humaines, les services, la hiérarchie et les agents
- Échanges d'informations à propos des congés de maladies
- Mise en œuvre des aménagements de poste
- Procédure et mise en œuvre des reclassements
- Collaboration avec la médecine de soins, la médecine agréée et le comité médical

• Tiers temps
- Définition et objectifs
- Contenu et types d'interventions
- Acteurs de la prévention

• Principaux domaines d'intervention
- Visites de postes de travail
- Handicap au travail
- Analyse et prévention des accidents de service et des maladies professionnelles (collaboration avec la commission de réforme, reconnaissance des pathologies et retour sur la mise en œuvre multidisciplinaire de la prévention)
- Surveillance de l'hygiène générale des locaux de travail (douches, vestiaires, restaurants administratifs)
- Repérage des substances et produits dangereux (fiches de données de sécurité)
- Campagnes de sensibilisation et de prévention

• Échanges d'informations
- De la collectivité vers le médecin de prévention

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Association pour le Developpement de l'Information Administrative & Juridique
3, Rue Henri Poincaré - 75 020 PARIS - Tél.:01.53.39.14.14 - Contact mail :adiaj@adiaj.org - www.adiaj.org
N° Siret 380 426 353 00039 - N° APE 8559A

Qualification Intervenant.e.s

• Médecin de prévention

- Du médecin de prévention vers la collectivité

• Rôle du médecin de prévention dans la démarche globale de prévention des risques professionnels
- Relation avec le CT/CHSCT
- Fiches des risques professionnels
- Participation à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign
Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation
Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	**1 130.00**
Inter Adhérent (Par personne) :	**1 050.00**

Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation
Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org